

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL

Séance du 31 janvier 2025

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures et neuf minutes, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le vingt-quatre janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents : Azzédine TAÏBI, Géry DYKOKA NGOLO, Zaïha NEDJAR, Fodilé SIDIBE, Najia AMZAL, Abdelhak ALI KHODJA, Maïmouna HAÏDARA, Abdelfattah MESSOUSSI, Abdelkarim ZEGGAR, Aziza TAARKOUBTE, Alfred ROCHEFORT, Jean-Noël François MICHE, Jeannine LE BRAS, Nathalie LANDEZ, Céline MIRAMBEAU, Mehdi MESSAÏ, Marie-Claude GOUREAU, Christopher DIBATHIA, Hamza RABEHI, Chadiea HAMRA, Sébastien CLÉMENT, Rabbani KHAN, Tedj-Eddine BOUAÏCHE

Absents ayant donné pouvoir : Nabila AKKOUICHE a donné pouvoir à Abdelfattah MESSOUSSI, Mathieu DEFREL a donné pouvoir à Azzédine TAÏBI, Irouia SAÏD OUMA a donné pouvoir à Maïmouna HAÏDARA, Azyz BOUYAHIA a donné pouvoir à Abdelkarim ZEGGAR, Claude AGNOLY a donné pouvoir à Aziza TAARKOUBTE, Lamine SAÏDANE a donné pouvoir à Rabbani KHAN, Jean-Claude DE SOUZA a donné pouvoir à Mehdi MESSAÏ, Yvel LUEXIER a donné pouvoir à Nathalie LANDEZ, Sylvie JEANNOT a donné pouvoir à Sébastien CLÉMENT, David CHEMMI a donné pouvoir à Tedj-Eddine BOUAÏCHE, Julien MUGERIN a donné pouvoir à Marie-Claude GOUREAU, Sarah KEZZAS a donné pouvoir à Céline MIRAMBEAU, Chaker BRAHMI a donné pouvoir à Chadiea HAMRA

Étaient absents : Fazya OULMI, Stéphane LAGRIVE, Nasteho ADEN

Sont arrivés en cours de séance : Rabbani KHAN (affaire n° 5.4), Hamza RABEHI (affaire n° 5.4)

Est sorti en cours de séance : Christopher DIBATHIA (affaire n° 4.1)

A définitivement quitté la séance : Rabbani KHAN (affaire n° 3.2)

Secrétaire de séance : M. Tedj-Eddine BOUAÏCHE

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose de désigner un ou une secrétaire de séance. Dans l'ordre du tableau, il s'agit de Monsieur Tedj-Eddine BOUAÏCHE.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE M. Tedj-Eddine BOUAÏCHE, Conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 5.4 - Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que Madame Claire VERRIER est consultante au sein du cabinet Kopfler. Elle donnera quelques informations importantes qui seront portées à la connaissance de l'ensemble des élus du Conseil municipal dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

Il s'agit d'un rapport récurrent qui intervient une fois par an. Chacune et chacun au niveau des groupes pourra s'exprimer pour apporter son avis et ses suggestions.

Par la suite sera entamé un débat, la réglementation des collectivités locales obligeant à ce que chaque conseil municipal, lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, puisse permettre un débat en son sein. Il sera ensuite pris acte du rapport, qui fera l'objet d'un vote. Il s'agit un exercice connu des élus.

Monsieur le Maire remercie Claire VERRIER pour sa présence et sa participation. Ce n'est pas la première fois qu'il lui est demandé de venir en Conseil municipal. Il n'y a pas d'obligation, mais il est toujours intéressant d'avoir la présence d'un consultant du Cabinet Kopfler, qui accompagne beaucoup de collectivités locales et territoriales, que ce soit des communes, des départements ou des régions. Ce cabinet est, en effet, extrêmement connu pour son expertise en matière de finances publiques et tout particulièrement concernant les finances des collectivités.

Monsieur le Maire explique que le choix de la Municipalité se résume à trois axes très clairs :

- s'inscrire dans une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement - les éléments apportés permettront de le mettre en perspective,
- optimiser l'ensemble des recettes et aller capter davantage de cofinancements - ce qui est fait auprès de l'ensemble des institutions,
- établir un plan pluriannuel d'investissement et l'inscrire sur plusieurs années, ce qui est fait sur le mandat 2020-2026. Il s'agit d'investissements importants, ambitieux qui permettent d'améliorer les services publics proposés par la collectivité ainsi que le cadre de vie pour les Stanoises et les Stanois.

Depuis 2014, il s'agit également de maintenir le taux de la fiscalité communale sans rogner sur l'ensemble des services publics de proximité, même si les bases fiscales proposées par les services de l'État sont à chaque fois en augmentation. Pour ce qui est de la fiscalité

communale, quand il est question de 0 % d'augmentation, il s'agit bien de 0 % d'augmentation sur la fiscalité communale.

Monsieur le Maire ajoute qu'ils sont face à une situation nationale et internationale extrêmement compliquée et extrêmement tendue. La situation nationale reste très incertaine, la période étant instable avec des choix d'une politique ultralibérale extrêmement forte qui pèse sur les finances locales, et qui va davantage peser sur les propositions qui devraient être mises en débat très prochainement dans les différentes assemblées.

Ce rapport budgétaire s'inscrit ainsi dans un contexte inédit, connu auparavant en 2002 et 2003, y compris avec l'inflation des fluides qui a été fortement impactante pour les finances de toutes les collectivités. Le projet de loi de finances 2025 n'est toujours pas voté, ce qui engendre beaucoup d'incertitudes. Cette situation est assez hallucinante et ubuesque du Gouvernement et de Macron, qui a déjà usé quasiment 4, voire 5 Premiers ministres. La situation est extrêmement grave. Il y a eu entre-temps une séquence électorale en juin 2024, qui affirmait très clairement la volonté de davantage de justice sociale, de services publics, de solidarité, de lutte contre toutes les formes de précarité, avec un maintien des acquis et des droits ayant été parfois arrachés dans d'autres époques, notamment en 1945 avec le programme de la résistance.

Le Président Macron a décidé de faire autrement, mais n'a pas forcément décidé de suivre ce qui avait été décidé dans les urnes en formant d'autres gouvernements, y compris en faisant des compromissions avec l'extrême droite. La situation est assez compliquée, incertaine, et fragilise les collectivités. Un effort a été demandé auprès des collectivités. Il a été annoncé un effort de 2 milliards d'euros, puis de 5 milliards d'euros. En réalité, cet effort s'élève entre 8,5 et 10 milliards d'euros, ce qui est conséquent.

Toutes les collectivités seront forcément impactées. Sans compter des annonces extrêmement préjudiciables qui ont été annoncées, mais pas encore actées et validées, dont la réduction du Fonds Vert. Il s'agissait d'une possibilité d'obtenir des investissements y compris dans le cadre de la transition écologique. La baisse des compensations fiscales a été annoncée, ainsi que la hausse des cotisations des fonctionnaires.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que le projet de loi est en préparation lequel est loin de les rassurer et risque d'accentuer toutes les politiques libérales, ce qui aura des conséquences directes sur le service public de proximité. Parmi ces mesures figure la suppression de la prime en faveur du pouvoir d'achat, qui aura un impact, le gel à nouveau du point d'indice. Il s'agit d'une conséquence très grave pour les fonctionnaires. Il y aura également la baisse des indemnités d'arrêts maladie, qui passeront de 100 à 90 %, la hausse des cotisations pour les fonctionnaires, etc.

Ces différentes baisses et hausses annoncées feront peser sur les collectivités le prix de l'endettement de l'État, puisque seul ce dernier peut s'endetter. Les services ministériels peuvent s'endetter. Toutefois, les collectivités ont l'obligation de présenter un budget en équilibre.

Par ailleurs, l'investissement est en très grande partie effectué par les collectivités à pratiquement 72 % d'investissement public, à savoir la construction d'écoles, de gymnases, de plusieurs équipements publics. Les collectivités sont pénalisées, alors qu'elles permettent un taux d'investissement très important.

Ville de Stains

L'avenir des services publics est en jeu, ainsi que le fait de mettre encore plus en difficulté bon nombre des concitoyennes et concitoyens. Cette situation n'est pas acceptable.

Face à ce constat, **Monsieur le Maire** explique que la feuille de route de l'équipe municipale, pour tout son mandat, est de garder à l'esprit les grandes priorités à la fois sur la réussite éducative, sur la question de la transition écologique et sur la question de tous les droits. Il s'agit également de maintenir les politiques publiques avec ambition et innovation, de maintenir un taux d'investissement, car il faut investir dans la ville pour pouvoir continuer à construire des équipements ou à en faire la rénovation, notamment pour les équipements scolaires qui constituent pratiquement 80 % du patrimoine communal. Il s'agit également de lutter contre toutes les formes d'injustice et d'inégalité face aux politiques ayant été menées.

Ce discours est tenu également par un certain nombre de maires. **Monsieur le Maire** affirme pouvoir en témoigner en tant que vice-président de l'Association des maires de Seine-Saint-Denis. La semaine précédente, le Préfet a été invité aux vœux à Gagny où ils ont pu témoigner d'une seule voix au-delà des sensibilités, des différences de couleur politique, des difficultés rencontrées dans le pays ayant un impact très fort sur le quotidien. Stains continuera de mener les combats, comme c'est le cas depuis 2014, sur le renforcement de la solidarité, sur l'amélioration du bien vivre ensemble et sur le fait de soutenir toutes les populations les plus fragilisées, notamment en direction des seniors.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame VERRIER pour une présentation qui sera suivie d'échanges.

Madame Claire VERRIER remercie Monsieur le Maire et annonce faire une présentation de la situation financière existante, une sorte de diagnostic sur la ville de Stains, puis projeter un certain nombre de mesures connues, qui s'imposent de l'extérieur dans le cadre notamment des discussions actuelles sur le projet de loi de finances 2025, qui n'est toujours pas voté.

Un rappel est fait des indicateurs retenus pour apprécier la santé financière des collectivités locales. L'indicateur central est celui de l'épargne brute : il s'agit de ce qui est dégagé par le solde des recettes récurrentes de fonctionnement - impôts, dotations, tarifications -, moins les dépenses structurelles de fonctionnement : les achats, le personnel, les frais financiers.

Ce solde entre les deux est l'épargne brute, qui a vocation à financer la section d'investissement. Il était question des écoles, des gymnases, etc. En fonction de ce qui est dégagé sur le fonctionnement, il y aura ensuite une capacité à investir.

L'épargne est au cœur de deux indicateurs. Le premier est le taux d'épargne. Une épargne en volume n'a pas de grande signification. Il faut la rapporter aux recettes réelles de fonctionnement pour savoir quelle somme est mise de côté une fois que toutes les charges régulières sont passées. Le but étant d'être au-delà des 7 % et au mieux au-dessus des 10 %. Le second indicateur également apprécié avec l'épargne brute est la capacité de désendettement. Il s'agit de la solvabilité. Il faut rapporter l'encours de dette à l'épargne, ce qui donne une durée en années qui qualifie la solvabilité. Si la durée de capacité de désendettement est inférieure à 8 ou 10 ans, la situation est qualifiée comme étant bonne. La situation devient intermédiaire quand ce délai augmente. Cette durée est également en rapport avec la durée des investissements qui sont financés. La construction d'une école est valable pour au moins 20 ans. Il faut apprécier la capacité de désendettement à la mi-vie de l'équipement, soit 10 ans.

Ville de Stains

Les comptes de la ville, quand ils sont analysés, doivent être retraités pour faire en sorte qu'ils soient les plus récurrents, les plus structurels possibles. Or, il y a eu un certain nombre de régularisations. Dans les comptes 2024 de la ville figurent les montants 2023 et 2024 de l'assurance statutaire du personnel. Madame Claire VERRIER indique le réaffecter au bon exercice, en l'occurrence à celui de 2023. Un certain nombre de chevauchements feront que les chiffres des comptes administratifs ne seront pas tout à fait retrouvés : il s'agit plutôt d'une vision économique.

Le compte administratif prévisionnel 2024 fait apparaître des recettes de fonctionnement d'un peu moins de 75 millions d'euros et des dépenses de fonctionnement pour pratiquement 70 millions d'euros. L'écart entre les deux constitue l'épargne de 4,6 millions d'euros. Il s'agit d'une stabilisation par rapport à 2023. Ceci correspond à un taux d'épargne de 6,2 %.

Madame Claire VERRIER rappelle qu'en dessous de 7 à 10 %, la zone est différente. Depuis 2 années, le taux d'épargne brute est plutôt fragile en matière de fonctionnement. Cette épargne a vocation à financer le remboursement en capital de la dette, puis les investissements.

En 2024 comme en 2023, l'épargne brute ne suffit pas à couvrir seule le remboursement en capital de la dette. Elle a besoin d'autres ressources, notamment des recettes définitives, dont les subventions, le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) ou les produits de cession. À l'aide de toutes ces recettes, le capital est remboursé et des investissements sont financés à hauteur de 5,4 millions d'euros en 2024.

L'épargne avait réussi à remonter jusqu'en 2021-2022 à hauteur de 9 millions d'euros. Elle se tasse en 2023-2024 avec des éléments conjoncturels expliquant cette situation. Entre 2022 et 2024, 4 millions d'euros d'épargne brute sont perdus.

Le ressort essentiel est les effets de l'inflation qui a dopé les charges, l'énergie, le personnel avec les effets ricochets, car le point d'indice a été augmenté, et il y a eu une majoration forfaitaire sur les rémunérations. La hausse des taux d'intérêt a également contribué à pénaliser la section de fonctionnement.

Entre 2022 et 2024, les dépenses ont augmenté de presque 10 millions d'euros en volume. En face, les recettes ont été dynamiques, mais moins, à hauteur de 6 millions d'euros. L'écart entre les deux reflète la baisse de 4 millions d'euros de l'épargne. Parmi les recettes ayant diminué, dont l'écho a été fait dans la presse notamment au niveau des départements : les droits de mutation, les frais de notaire sur les transactions qui ont continuellement diminué - plus d'une diminution par deux - pour la ville de Stains notamment entre 2022 et 2024. La situation financière se tend en 2023 et 2024, avec un taux d'épargne qui descend aux alentours de 6 %.

Le graphique projeté présente deux courbes : une courbe verte qui représente le taux d'épargne brute et une courbe noire qui représente le taux d'épargne de gestion. La différence entre les deux est le poids des frais financiers, qui était beaucoup plus lourd entre 2022 et 2024 - mais qui commence à se stabiliser un peu -, ce qui explique l'écartement entre les deux courbes. Les frais financiers ont également pesé sur la dégradation de l'épargne.

En termes de structure des recettes, il y a 75 millions d'euros de recettes réelles de fonctionnement dont 44 % de fiscalité directe, en l'occurrence la taxe foncière sur les

propriétés, le foncier bâti, soit de la fiscalité héritée par exemple par le biais de l'attribution de compensations, le flux qui provient de la métropole du Grand Paris. Dans les recettes figurent énormément de fiscalité ainsi que des dotations nationales et notamment de la péréquation. Parmi ces éléments de péréquation est notamment retrouvée la dotation de solidarité urbaine, le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) ou encore le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Ces éléments viennent compenser l'insuffisance de base fiscale sur le territoire, ainsi que des charges plus élevées qu'ailleurs, qui sont retrouvées dans quelques indicateurs :

- le revenu par habitant, qui est plutôt très bas et plus bas qu'ailleurs à Stains,
- la proportion de logements sociaux,
- la proportion de logements éligibles aux APL, etc.

Stains a de la péréquation nationale sous forme de dotations. Les bases fiscales sont très faibles.

Le premier graphique projeté représente le niveau de base fiscale par habitant : Stains est troisième parmi les communes comparables de la région seulement en termes de montant de base par habitant. Cela signifie que l'assiette fiscale est relativement limitée. Afin d'essayer de rattraper cette faiblesse d'assiette fiscale, le taux apparaît un peu plus élevé que les autres pour aller chercher un produit équivalent.

Sur les dotations, figure un historique depuis 2015 jusqu'à 2024 de la dotation forfaitaire qui est servie à la ville en fonction essentiellement de sa population. Est constatée la contribution au redressement des finances publiques. Ceci avait été institué entre 2014 et 2017 et avait coûté 2,7 millions d'euros à la ville. Il était possible de penser que l'État retournerait chercher les collectivités sous cette forme. Toutefois, la majorité parlementaire étant ce qu'elle est, il est sans doute moins facile d'avoir les coudées franches vis-à-vis du monde local et d'aller chercher ainsi de l'argent frais sur les collectivités. Il n'empêche que cela se fait tout de même. La particularité de la ville de Stains à ce sujet est qu'elle a bien subi cette contribution au redressement des finances publiques. Toutefois, son positionnement vis-à-vis notamment des critères sociaux évoqués - revenus, proportion d'APL et logements sociaux - lui a permis d'aller un chercher un peu plus de péréquation. Ceci a un peu compensé les ponctions qui ont pu être faites par l'État, avec notamment une dotation de solidarité urbaine qui s'est beaucoup accrue, à savoir presque 8 millions d'euros de ressources en plus entre 2014 et 2024.

Cela continuera d'augmenter : il s'agit d'une bonne nouvelle obtenue au Sénat fin 2024.

Des graphiques sont présentés concernant le positionnement de la ville sur chacun des indicateurs. En termes de revenu par habitant et de richesse fiscale, Stains est en bas. En revanche, en termes de proportion par exemple de logements, Stains est plutôt tout en haut des courbes, ce qui explique la péréquation nationale plutôt favorable. La péréquation dont il était question est celle provenant directement de l'État vers les collectivités.

Il existe également une péréquation horizontale entre les collectivités qui permet de bonifier les recettes. Il existe deux fonds :

- le FSRIF à l'échelle de la région Île-de-France. Schématiquement, les communes les plus riches contribuent et les communes les plus pauvres sont bénéficiaires.
- Le second fonds et plus récent : depuis 2012, il s'agit du FPIC. C'est un même fonds de péréquation, il s'agit de prendre aux communes les plus riches pour donner aux territoires les plus pauvres.

Dans les deux cas, Stains fait partie - soit directement, soit avec l'EPT de Plaine Commune - des

Ville de Stains

bénéficiaires de ces fonds. Ces derniers représentent presque 7 millions d'euros de recettes pour la ville de Stains.

Le même exercice se fait en dépenses de fonctionnement, à hauteur de 70,6 millions d'euros en 2024. S'il faut apprécier leur rigidité, il faut surtout s'attarder sur les dépenses de personnel. Cela représente 55 % des recettes de la ville qui sont consommées par les dépenses de personnel. Les achats vont représenter un peu moins de 20 %. Il y a ensuite toutes les contributions aux associations, aux syndicats, au CCAS, au SDIS pour environ 10 % des ressources qui consommées à destination de ces structures.

Sur la période, les dépenses ont été très contraintes sur la ville de Stains jusqu'en 2022. À partir de 2023, avec les effets de l'inflation, il y a eu une croissance très importante de + 13 % sur les dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2023, puis 3 % pour l'année en cours. Cela s'est un peu tassé. Sur la période, l'essentiel des dépenses concerne les dépenses de personnel qui portent notamment la croissance des charges. Elles évoluent en moyenne de 3,7 % par an, ce qui explique quasiment 50 % de la hausse des charges. C'est finalement à proportion. Les autres charges ont été plus modérées dans leurs évolutions, même si depuis quelques années, il y a les contributions notamment au CCAS, au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ou encore au SIVOM qui ont fortement augmenté. Toutefois, le CCAS est doté en masse salariale. Un effet personnel intervient. Puis sur le SIVOM, il y a de la masse salariale et des denrées au niveau de l'alimentation qui ont supporté une inflation qui se poursuit. Stains est plutôt captive sur ces éléments, avec une forte rigidité sur les dépenses de fonctionnement.

Concernant la masse salariale, ceci est beaucoup lié à la taille du budget. Toutefois, avec un positionnement en euros par habitant, c'est très comparable aux communes alentour. Ceci n'est pas trop important, mais observable ailleurs également. Néanmoins, cela ne signifie pas que ce n'est pas un facteur de rigidité. Sur les dernières années, l'évolution de la masse salariale a été plus faible que dans les autres communes entre 2018 et 2021 et un peu plus forte depuis 2021. Il s'agirait d'un effet rattrapage sur cette partie masse salariale.

Stains est plutôt captif sur les contributions du CCAS, du SDIS, etc., au sens où c'est l'évolution de la charge de ces établissements qui l'oblige à des versements ayant fortement augmenté. Il s'agit du même panorama que pour la ville : les augmentations sont constatées depuis 2022, depuis le retour de l'inflation.

Madame Claire VERRIER en vient à la partie investissement. Depuis 2018, les investissements que la ville a consentis ont représenté un peu moins de 8 millions d'euros par an. Dans ces années 2018-2024, il y a eu deux points hauts : un en 2018 et surtout le deuxième en 2022 avec plus de 13 millions d'euros de dépenses d'investissement. Structurellement, Stains investit un peu moins que dans les communes comparables sur la période, malgré ces points hauts. Stains finance d'une certaine façon ses investissements sur la période 2018-2024. Sur les 53 millions d'euros d'investissement qui ont été faits par la ville, Stains a autofinancé via son épargne 91 % de ces investissements. Ce taux est très élevé, représenté par la grande partie verte sur le document projeté. Pour le reste du financement des investissements, c'est à 30 % par le FCTVA et les subventions. Le total est de 120 %. L'écart est ce qui a permis à la ville de Stains de se désendetter sur la période récente et de façon continue avec un encours de dette qui est passé de presque 60 millions d'euros en 2018 à 48 millions d'euros à fin 2024. L'encours de dette marque bien ce désendettement au fil du temps.

Madame VERRIER en vient au second indicateur : la capacité de désendettement de la ville.

Ville de Stains

Le rapport entre l'encours de dette - 48 millions d'euros - et le niveau d'épargne. L'un rapporté à l'autre donne une capacité de désendettement qui atteint 10 ans en 2024, qui s'améliore un peu par rapport aux chiffres de 2023 avec des dépenses qui avaient bien progressé. Ce niveau de 9 à 10 ans situe Stains sur la partie investissement dans une zone un peu tendue. Toutefois, ce niveau est moins inquiétant que celui de l'épargne, car il dépend directement de celui de l'épargne. Le niveau de dette est plutôt raisonnable. En revanche, dès que l'épargne diminue - comme c'est le cas depuis 2023 et 2024 -, la solvabilité s'envole. Concernant ce bilan rétrospectif à 2024, il faut attirer l'attention des élus sur la maîtrise de la section de fonctionnement, ce qui a été fait, et ce qui est un peu pris en compte dans la prospective ensuite avec un cadrage plutôt serré des dépenses pour le budget 2025.

Madame VERRIER s'enquiert de savoir s'il y a des questions sur cette partie bilan.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur RABEHI**.

Monsieur Hamza RABEHI précise que la dette est comparée entre les exercices 2018 et 2024 et souhaite en connaître la raison. Par ailleurs, il a été indiqué que 44 % des recettes concernent la fiscalité. La base de fiscalité étant faible, ceci a été compensé par une fiscalité sur la taxe foncière. Toutefois, cette dernière permet de compenser la faible base fiscale pour la ville.

Madame Claire VERRIER le confirme. Notamment, les communes du nord de la France ont les bases fiscales les plus faibles et les taux les plus élevés. Pour autant, le produit levé par habitant est à peu près comparable à ce qui est levé dans d'autres communes. Il y a un effet rattrapage. En ne regardant que le taux, l'impression est que ce dernier est élevé. Il faut le nuancer au regard des bases fiscales qui sont présentes sur le territoire. Concernant la seconde question, il fallait un cadre. Elle indique avoir commencé à 2018 comme elle aurait pu commencer à 2020, début de mandat ou à 2014 pour le mandat précédent. Il s'agit d'une période choisie pour la rétrospective.

Madame Claire VERRIER indique que le cadre général a été évoqué. En termes macro-économiques, la croissance a été élevée entre 2021 et 2022 avec un effet rebond suite à la crise sanitaire de façon très nette. Toutefois, la crise énergétique dans le contexte international compliqué connu depuis 2022 et le retour de l'inflation ont modéré cette croissance, qui est plus faible qu'attendu, aux alentours de 1 % en 2023 et en 2024. Cette croissance joue également sur les prévisions au niveau des finances publiques ainsi que sur la santé financière des collectivités, de l'État ou de la sphère sociale. En termes de contexte, le second point est le niveau de l'inflation qui était monté très haut entre 2022 et 2023, à presque 6 % voire même un peu plus. Toutefois, ils sont en train de rattraper un niveau cible, s'agissant du mandat de la Banque centrale européenne. Les projections sont à 1,6 % pour 2025 et 1,7 % en 2026, puis à 1,9 % en 2027. Ce sont les données de la Banque de France.

Cela permet d'indexer les bases fiscales, avec un effet prix chaque année qui joue. Il y avait eu un gros effet prix en 2023 de +7,1 %. La Municipalité n'avait pas augmenté les taux, mais les impôts avaient augmenté de 7,1 %. L'année dernière, c'était 3,9 %. Cette année, ce sera 1,7 %. Cet élément de contexte est important. Il s'agit de 1,7 % de revalorisation des bases. Toutes choses égales par ailleurs, c'est 340 000 euros de produits supplémentaires sans bouger les taux, sans aucune décision sur la ville de Stains.

Pour parler des hypothèses plus précises de la prospective, **Madame Claire VERRIER** explique qu'il y a sur la ville une dynamique notamment de construction ou de réhabilitation qui fait

Ville de Stains

que les bases de foncier bâti progressent. Or, ce n'est plus un effet prix. La tendance retenue est de 0,8 % par an en plus de croissance sur ces bases.

Le second élément important en termes de contexte est le fait de savoir à quel prix la ville pourra financer cette programmation des investissements sur le marché bancaire, au-delà de l'autofinancement. Le graphique présenté est assez parlant, faisait apparaître le fait que la dette était très peu chère, avec des index négatifs entre 2020 et 2021. Son coût a explosé en 2023 et 2024 en lien avec le retour de l'inflation. L'étau se resserre. Néanmoins, sur le graphique figure le petit élément bleu qui a tendance à augmenter. Les taux directeurs diminuent : l'annonce de la Banque Centrale tablait sur -0,25 à nouveau. Toutefois, les taux qui leur sont accessibles diminuent sur cette composante de taux et augmentent sur la composante de marge. Cette marge est le prix de rémunération, le prix du risque que les établissements bancaires ou les marchés financiers appliquent aux opérateurs. En l'occurrence, l'incertitude politique en France et la situation dégradée des finances publiques font que cette partie-là se dégrade et renchérit le coût de la dette pour l'État, et par suite pour eux-mêmes, car ils sont dans la lignée un opérateur public. Les taux se détendent un peu, mais il est possible de prétendre à des taux relativement stables par rapport à 2024, aux alentours de 3,4 ou de 3,5 %. Ceci est loin des moins de 1 % en 2021.

Monsieur Hamza RABEHI demande s'il y a une corrélation entre la solvabilité de la ville et leur capacité de négocier les taux.

Madame Claire VERRIER répond par l'affirmative. Souvent, les collectivités craignent la mise sous tutelle par l'État. Dans les faits, celle-ci intervient toujours après la mise sous tutelle qu'auront effectuée les banques, qui connaissent les indicateurs et qui sont capables de stopper le crédit ou de n'offrir qu'un crédit très cher.

Madame Claire VERRIER poursuit sur le cadre des finances publiques où il y a eu une très grande contre-performance des finances publiques en 2024 avec un dérapage important du déficit public. Il y avait une prévision à -4,4 % pour le déficit en pourcentage du PIB et ils arrivent à - 6,1 % en 2024. Cet ordre de grandeur représente 60 milliards d'euros. Le Gouvernement Barnier avait indiqué dans son projet de loi de finances qu'il souhaitait combler ces 60 milliards d'euros en faisant 20 milliards de recettes fiscales en plus et en faisant un effort de 40 milliards sur les dépenses. Rapidement, le nouveau Gouvernement Bayrou a minoré cet effort, passant de 60 milliards d'euros de redressement à 50 milliards d'euros. Cela se répartit toujours avec 20 milliards de recherche de recettes supplémentaires et 30 milliards de moindres dépenses. Il s'agit notamment d'aller chercher de l'argent sur les collectivités : 5 milliards d'euros officiellement, voire même un peu plus sous le Gouvernement Barnier, puis 2 milliards voire un peu plus sous le Gouvernement Bayrou. Ceci sera peut-être voté la semaine suivante. Le reste de l'effort pèse sur l'État et les organismes sociaux.

Madame Claire VERRIER évoque la présentation du budget de l'État et du budget des collectivités, en comparaison. Les collectivités - comme Stains - ont de l'épargne venant financer l'investissement, ce qui est logique. Au niveau de l'État, la flèche est inversée : l'État, depuis plusieurs années, emprunte pour financer son fonctionnement. Il s'agit d'une façon un peu didactique de présenter les choses : ce que l'État impose aux collectivités en termes de règle d'équilibre, il ne se l'applique pas à lui-même.

Les prévisions macroéconomiques donnent +1,7 % sur la partie fiscale pour 2025. En termes de trajectoire de concours de l'État, il y a eu des petits bougés par rapport au projet de loi de finances initiale et plutôt de bonnes nouvelles : il y aura un peu plus de dotations de solidarité urbaine (DSU) que prévu. En revanche, il y a une réduction du fonds vert de plus de la moitié, ce qui va peser sur les modes de financement de leurs investissements pour la transition écologique sur les collectivités.

Dans le projet de loi de finances figure essentiellement pour Stains une hausse des cotisations retraite de + 3 points en 2025 répétée chaque année jusqu'en 2028. À terme, ceci représentera 1,6 million d'euros ce qui est très conséquent. Stains est exonérée, mais il existe un dispositif de lissage qui est mis en place par l'État, qui va prélever une partie des collectivités pour leur redonner l'année suivante. Il s'agit de prélever pour diminuer le rythme de la consommation en dépenses.

Les recettes de fonctionnement étaient de presque 75 millions d'euros en 2024. La somme des hypothèses appliquées - macro-économiques, évolution de la péréquation, évolution du produit des services, tarifications sur les usagers, etc. - amène à formuler une hypothèse de croissance des recettes de l'ordre de 1,7 % par an entre 2024 et 2029. Cela signifie que l'effet volume sera de 6,5 millions d'euros. Les postes les plus dynamiques seront la péréquation verticale qui continue d'être alimentée par l'État ainsi que la fiscalité directe : cela représente 44 ou 46 % des recettes. Chaque année, les bases continuent de progresser sans jouer sur les taux d'imposition.

Le même exercice est fait en dépenses, en appliquant les tendances ou des hypothèses nouvelles qui sont connues avec un passage de 70 millions d'euros de dépenses de fonctionnement en 2024 à 77 millions d'euros en 2029, soit + 7,2 millions d'euros en volume, avec un taux d'évolution en moyenne de 2 % par an. Il s'agit d'un effet de ciseaux : la courbe des dépenses telle qu'elle est projetée a tendance à aller un peu plus vite que la courbe des recettes.

L'effet en rouge est la stabilisation des choses sur la partie fluides, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. En revanche, ce qui ne figurera plus en rouge dans l'autre sens sera le fait que les dépenses de personnel explosent, notamment sous la contrainte de cette hausse des cotisations retraite.

Madame Claire VERRIER aborde la déclinaison en investissement. Un travail a été mené sur le plan pluriannuel d'investissement de 2025 à 2027. Dans la prospective ont été injectés les montants listés avec un taux de réalisation, le but étant de s'approcher le plus possible de la consommation effective des crédits et en reportant ce qui n'était pas consommé sur l'année N en N+1, de façon à ce que tout le plan soit bien réalisé. Le profil des investissements tel qu'il est établi figure également : il s'agirait de passer à plus de 10 millions d'euros de dépenses d'investissement en 2025, à des niveaux assez importants avec des sorties d'équipements en 2026 et 2027, voire 2028, avant de restabiliser un peu plus bas le niveau de dépenses de la ville. Ces hypothèses sont plutôt hautes par rapport notamment à la moyenne de ce qui a été fait par le passé, qui était plutôt entre 2018 et 2024 de l'ordre de 7,5 millions d'euros par an. Le fait est de savoir comment seront financés ces investissements. Il est projeté, au-delà du comportement de l'épargne, un taux de subvention cohérent avec celui de la rétrospective, du FCTVA, des taxes d'aménagement. L'équilibre est réalisé par un emprunt nouveau si nécessaire. Les courbes de dépenses et de recettes sont projetées quasiment de façon parallèle. Cela rogne un peu, mais la ville arriverait avec ce système d'hypothèses à stabiliser

Ville de Stains

une épargne aux alentours de 4,5 millions d'euros. Néanmoins, avec la croissance des recettes, cela signifie que le taux d'épargne aurait tendance à diminuer. Face au manque d'épargne, il y aurait logiquement une croissance de l'emprunt et donc une capacité de désendettement qui pourrait avoir tendance à franchir le seuil des 12 ans.

Ce schéma est inquiétant, c'est un scénario qui projette des tendances. Il montre qu'il manque 3 millions d'euros récurrents pour le fonctionnement sur la ville. Il faut avoir en tête que 3 millions d'euros, par rapport aux 1,6 million d'euros que pèse la hausse des cotisations retraite, par rapport au résultat en prospective l'année précédente, c'est cette modification qui change la cible. Ceci est très lourd : plus de la moitié de l'effort qui doit être réalisé pour retrouver une santé financière plus confortable est liée à ce que fera peser l'État sur les collectivités pendant les 3 ou 4 prochaines années avec la hausse des cotisations retraite. Étant entendu que les collectivités ne sont pas à l'abri d'autres aléas en matière de finances publiques, puisqu'un gouvernement peut être plus solide n'hésiterait peut-être pas à revenir chercher les collectivités à horizon 2028 si est anticipée une stabilité à cet horizon.

Monsieur le Maire remercie Madame Claire VERRIER pour toutes ces informations importantes. Il ne reviendra pas sur les éléments contextuels à l'échelle locale et à l'échelle nationale, ainsi que sur les impacts induits en matière de sollicitations sur les finances publiques, et en particulier sur les collectivités.

Monsieur le Maire propose d'avoir un échange avant de passer au vote et donne la parole à Monsieur RABEHI.

Monsieur Hamza RABEHI comprend que l'épargne brute est en diminution et que la santé économique de la ville diminue, que la solvabilité se dégrade. Les dépenses augmentent plus que les recettes. La masse salariale est de 55 %. Il se demande si 55 % de la masse salariale pour une ville de 40 000 habitants est le standard de toutes les villes ou si c'est un peu plus. Les investissements ont été projetés. En 2026, l'investissement sera de 15 millions d'euros. Il a été précisé que le financement se ferait par le biais d'un emprunt et que les banques prendront en compte la situation financière. Or, si l'épargne brute se dégrade depuis quelques années, les conditions ne seront pas idéales pour emprunter ou avoir des taux raisonnables. Il ne comprend pas quelles sont les actions pour équilibrer les orientations données en termes de chiffres, avec des recettes qui baissent ou qui augmentent moins que les dépenses. L'épargne brute, qui est le premier indicateur de la santé de la ville, est en dégradation depuis un certain temps. En 2025, il n'y aura pas d'amélioration. Il s'enquiert de connaître les actions 2025-2026 qui seront menées en ce sens. Il manquerait 3 millions d'euros. Il se demande si dans le budget, il existe des pistes sur les dépenses ou sur les recettes pour améliorer un peu la santé financière de la ville afin de pouvoir suivre le plan d'investissement jusqu'en 2028.

Madame Claire VERRIER répond que les hypothèses retenues sont au fil de l'eau. Dans la majorité des cas, il s'agit de poursuivre les tendances passées. Il leur revient d'infléchir ces tendances passées. Il y a eu un cadrage pour la préparation du budget qui indiquait déjà des demandes à - 7 % sur le fonctionnement. La tendance en prospective fait apparaître que la situation 2025-2026 se stabilise. Il y a eu un choc, comme beaucoup de collectivités : les années 2023 et 2024 ont été très compliquées. La ville a subi la hausse des fluides, des contraintes très fortes sur la masse salariale. Cette contraction sera ailleurs. L'idée serait de réussir à stabiliser, voire de regagner, d'aller optimiser au maximum les ressources - en fonctionnement et en investissement en allant chercher les partenaires - et d'essayer de

Ville de Stains

contenir les dépenses. Il s'agit d'un exercice qui a déjà été fait sur la période précédente : entre 2018 et 2022, les dépenses évoluaient moins vite que l'inflation. Ceci est faisable, mais il s'agit de l'indication d'une tension réelle pour Stains ainsi que pour d'autres collectivités.

Monsieur le Maire remercie Mme Claire VERRIER et donne la parole à Madame HAÏDARA.

Madame Maïmouna HAÏDARA remercie Madame VERRIER pour sa présentation et se satisfait de sa présence pour avoir des éclairages en toute transparence pour la majorité municipale ainsi que pour l'opposition. La santé financière s'est dégradée au cours des deux dernières années, notamment à cause de l'inflation - qui n'est selon elle pas du fait de la collectivité - et des évolutions de salaires qui sont obligatoires pour les fonctionnaires ainsi que du point d'indice retraite qui a augmenté. Cela représente 55 % des dépenses. Si cela augmente, cela engendre davantage de dépenses pour la collectivité. L'effectivité et la qualité des services publics reflètent cet investissement pour les Stanois et les Stanoises. Elle souhaiterait avoir une confirmation à ce sujet pour que ce soit précisé. Il est important que les Stanois et les Stanoises sachent que la santé financière de la ville - comme beaucoup d'autres collectivités - va moins bien parce qu'elle investit davantage pour eux, notamment dans les infrastructures.

Madame Claire VERRIER confirme les contraintes externes qui ont pu peser sur les finances locales au cours des deux dernières années. Concernant le niveau de la masse salariale, un graphique a été présenté, montrant la cohérence par rapport à la taille démographique de la commune par rapport au poids en euros par habitant de la masse salariale.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU voudrait avoir ce document, qui a été demandé, mais jamais obtenu. Il serait intéressant de l'avoir sur papier pour bien analyser les choses. Elle pense toutefois que par rapport à la ville, beaucoup de choses sont faites, mais il y aurait un effort à faire sur certains points au niveau du fonctionnement de la ville.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un document de travail et de présentation très simple et très précis à l'attention du Conseil municipal. L'ensemble des éléments est contenu dans le rapport d'orientations budgétaires transmis.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RABEHI.

Monsieur Hamza RABEHI évoque l'affaire validée lors du conseil municipal du mois de septembre sur les amendes de stationnement reversées par Plaine Commune. Le montant a été communiqué en septembre 2024, qui est passé de 200 000 euros à 400 000 euros de 2022 à 2023. Il demande si dans le budget 2025 figure également cette montée en charge de stationnement pour la ville, qu'il regrette un peu, car les Stanois en sont victimes. Il demande si dans le budget figure le montant provisionné pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire confirme que les recettes supplémentaires seront intégrées au budget, comme chaque année. Il y aura une recette propre, qui jusqu'alors était reversée à l'EPT, ce qui n'est plus le cas. L'augmentation de la verbalisation est confirmée et assumée, car cela fait partie de la lutte contre toutes les formes d'incivilités. Ceci permet une augmentation des recettes, qui permettra d'investir et d'embaucher, l'objectif étant d'embaucher davantage d'ASVP pour la réglementation. **Monsieur le Maire** évoque le passage de 240 000 euros de

Ville de Stains

recettes - directement affectées pour l'EPT - à environ 400 000 euros de recettes avec une affectation directement sur la ville, après une décision prise à l'échelle du territoire.

Monsieur le Maire donne la parole est donnée à Madame GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU constate qu'il est toujours question du SIVOM Stains Pierrefitte et voudrait savoir ce qu'il en sera à partir de 2025, 2027, etc. Elle rappelle que ceci leur coûte quelque chose. Il est rappelé qu'à partir du 1^{er} janvier, Pierrefitte a été remplacé par Saint-Denis Pierrefitte.

Monsieur le Maire évoque une situation de stabilité jusqu'aux élections municipales. La nouvelle commune de Saint-Denis reste dans le travail collectif mené dans le cadre du SIVOM. Après les échéances électorales 2026, il faudra rebattre les cartes. Il ajoute que le format du SIVOM sera conservé, car il est très intéressant en termes d'efficacité et de service rendu à la population. Cela reste un service public. Après les élections municipales, d'autres collectivités pourront certainement être amenées à rejoindre le SIVOM. Ils peuvent, cependant, fonctionner seuls avec un syndicat SIVOM qui ne sera plus intercommunal si d'autres villes ne sont pas captées : il deviendra communal. Ce sujet sera forcément abordé juste après les élections municipales, puisque la ville de Pierrefitte souhaite que Stains puisse livrer les repas dans le cadre du SIVOM sur les écoles de Pierrefitte. La contribution est de 2/3 - 1/3 : 2/3 pour Stains, prenant en compte la capacité de la population et 1/3 pour Pierrefitte.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MESSOUSSI.

Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI remercie le directeur général des services ainsi que les agents du service des finances pour la qualité de leur travail ainsi que le Cabinet KLOPFER pour la clarté de la présentation sur la situation budgétaire de la ville et sur les perspectives 2025.

Malgré les coupes budgétaires imposées par l'État qui fragilisent les collectivités et les services publics, Stains reste bien gérée. Face à ce désengagement croissant, le choix a été fait depuis plusieurs années d'adopter une gestion rigoureuse et responsable des dépenses, tout en poursuivant des investissements ambitieux grâce à la recherche de cofinancements, toujours sans augmenter la part communale des impôts locaux pour les Stanois et les Stanoises.

L'engagement vise à garantir un service public de proximité de qualité et à préserver le patrimoine communal. D'importants travaux de rénovation ont été entrepris sur la partie extérieure du centre municipal de santé, qui se poursuivront sur l'espace intérieur. Ces aménagements permettront d'offrir aux patients et aux agents des locaux plus modernes, optimisés et adaptés à leurs besoins. Au-delà du budget municipal, l'action de Plaine commune joue un rôle clé notamment en matière d'amélioration des voiries et de propreté. **Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI** ajoute qu'ils sont conscients que les attentes sont fortes, mais tout ne va pas aussi vite qu'ils le souhaiteraient. Toutefois, des avancées significatives ont déjà été réalisées. Depuis le début du mandat, de nombreuses rues ont été renouvelées, notamment sur le quartier pavillonnaire de l'Avenir et du Maroc qui ne bénéficie pas de financements du grand programme de rénovation urbaine. Par ailleurs, les travaux tant attendus de requalification de la rue des Huleux ont pu être lancés depuis une semaine. Concernant la propreté, 2025 sera une année d'actions prioritaires. Face aux incivilités, de nombreux dépôts sauvages persistent à Stains notamment rue du Moutier. Stains renforce sa

collaboration avec Plaine Commune afin d'intensifier les interventions et d'améliorer durablement les situations. Stains finalise également le calendrier des opérations « Coup de propre » qui grâce à leur efficacité et leur impact positif, contribuent largement à l'amélioration du cadre de vie des Stanois et des Stanoises. Le but étant d'avoir une ville bien gérée qui investit sans alourdir la fiscalité et qui améliore concrètement le quotidien des Stanois et des Stanoises.

Monsieur le Maire remercie M. Abdelfattah MESSOUSSI et donne la parole à Monsieur Abdelhak ALI KHODJA.

Monsieur Abdelhak ALI KHODJA confirme que les orientations budgétaires font état de l'engagement de la Municipalité à protéger les Stanois face aux attaques incessantes contre les services publics. Malgré un contexte de crise financière et politique, la Municipalité est également mobilisée pour la préparation de l'avenir, notamment en améliorant et en développant le patrimoine communal. Afin de répondre aux exigences en termes de transition écologique et de qualité de service public, ils vont au-devant de très grands défis pour les années à venir. Des défis pour lesquels ils doivent impérativement être prêts. Il s'agira de prendre en compte les enjeux écologiques. Il s'agit d'un chantier prioritaire à l'heure de l'urgence écologique confirmée par le rapport du GIEC (*Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*). L'activité humaine a un impact dévastateur sur la qualité de l'environnement et sur l'appauvrissement des ressources.

Tous les secteurs publics, à tous les niveaux, doivent impérativement agir pour limiter les dégâts du réchauffement climatique. Pourtant, l'État semble reculer, reléguer la transition écologique au dernier rang de ses priorités. La réduction du Fonds Vert est un signal très inquiétant, puisque ce fonds soutenait les collectivités pour l'accélération de la transition écologique. Néanmoins à Stains, la démarche se poursuit même si cela se fait non sans difficulté. Si changer de modèle économique et social passe par la prévention, la modification du comportement collectif, cela passe aussi par la rénovation et la prise en compte des enjeux du bâti. Dans cette lignée, ils peuvent se réjouir du démarrage prochain des travaux de réhabilitation de l'Hôtel de ville dont le projet prend en compte les nouvelles normes en matière d'économie d'énergie. Il s'agit d'un chantier phare dont la première phase en 2025 représente déjà 600 000 euros d'investissement. Il va également participer à redonner toute sa place à ce bâtiment historique. Ils peuvent également être fiers de l'engagement porté depuis le début du mandat sur la rénovation et l'amélioration du bâti scolaire.

En 2025, plus de 3,6 millions d'euros ont été engagés pour des travaux programmés à destination des écoles. Il s'agit de la réhabilitation des écoles Joliot Curie, Guillaume Apollinaire, des extensions des écoles Victor Renelle et Anne Franck et de tous les remplacements des chaufferies ou d'installation de gestion d'énergie.

Monsieur Abdelhak ALI KHODJA tient à saluer le renforcement des services qui traitent en interne ces questions. Il pense notamment au patrimoine qui a développé tout un projet pour une meilleure gestion de la consommation d'énergie dans les équipements.

Monsieur Abdelhak ALI KHODJA explique que le second point vise à maintenir et à améliorer la qualité du service proposé. En dépit des contraintes budgétaires de plus en plus drastiques, ils ont conscience que le service public est l'unique rempart pour beaucoup de gens menacés par les difficultés du quotidien et de la précarité. C'est pourquoi, la Municipalité tient à

Ville de Stains

maintenir une offre de service de proximité à la hauteur des enjeux et des besoins telle que la politique éducative, sportive, l'accès aux droits, la solidarité.

Monsieur Abdelhak ALI KHODJA ajoute qu'ils sont fiers de rester mobilisés sur tous les fronts et particulièrement heureux de pouvoir envisager l'ouverture prochaine de l'épicerie sociale et solidaire, un équipement attendu depuis un moment qui sera à la fois un lieu de solidarité, d'échanges, d'écoute et de formation dont les valeurs sont à l'image de l'ADN de Stains.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame HAÏDARA**.

Madame Maïmouna HAÏDARA précise qu'en 2025, avec la majorité municipale, est mis en place un budget qui permettra de protéger les Stanois et de soutenir leurs droits fondamentaux à travers les priorités du projet d'actions municipale que sont l'accès au droit, l'éducation, la promotion de la culture et du sport, l'égalité républicaine et la solidarité.

Concernant l'accès aux droits, la Municipalité s'engage depuis le début de leur mandat à défendre et à promouvoir les droits pour toutes et pour tous, notamment à travers l'action en justice menée qui est toujours en cours sur la rupture d'égalité subie ainsi qu'à travers les infrastructures et notamment la Maison du droit et de la médiation, avec des professionnels à disposition des Stanoises et des Stanois gratuitement. Un forum d'accès aux droits a eu lieu pour la deuxième année consécutive en 2024 et a rencontré un fort succès, ainsi que la multiplication des formations avec les professionnels de la Maison du droit et de la médiation.

L'éducation est au cœur du projet d'actions municipal, s'agissant de l'avenir de la ville. Les kits de rentrée scolaire seront maintenus en 2025, ainsi que les petits déjeuners, le soutien à l'aide aux devoirs et les subventions aux écoles pour les projets pédagogiques. Près de 420 000 euros seront investis à destination des écoles. Le plan pluriannuel d'investissement pour 2025 pour l'école sera d'un montant de 5 millions d'euros pour les écoles et les centres de vacances.

La culture et le sport sont des vecteurs essentiels à la cohésion sociale et au bien-être des Stanoises et des Stanois. La Municipalité continuera de soutenir activement les initiatives culturelles et sportives en mettant à disposition ses infrastructures et en encourageant la pratique artistique et sportive notamment à travers la programmation culturelle à l'EPE, au Conservatoire de musique et de danse ainsi que son soutien au Studio Théâtre de Stains.

Sur le sport, c'est près de 1 300 000 euros en 2025 qui seront investis dans le cadre du PPI 2024-2026.

Sur la solidarité, le souhait de la Municipalité est celui d'un budget responsable et solidaire en recherchant des financements externes pour soutenir les projets tout en évitant d'avoir recours au levier fiscal. **Madame Maïmouna HAÏDARA** explique que c'est la raison pour laquelle le taux n'a pas été augmenté depuis plusieurs années.

Les élus sont déterminés à protéger les droits des Stanois et à leur permettre de s'épanouir à travers la culture, le sport et l'éducation. Le but premier est d'arriver à construire une ville plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

Monsieur le Maire remercie **Madame HAÏDARA** et cède la parole à **Madame GOREAU**.

Madame Marie-Claude GOREAU revient sur ce qu'a dit l' élu à la propreté. Elle indique avoir déjà contacté cet élu concernant le problème de dépôts sauvages rue Léon Brochet qui prend de l'ampleur. Elle rappelle en avoir parlé en novembre, voire en septembre. Cela se joue entre Seine-Saint-Denis Habitat, Plaine Commune et possiblement la mairie. Toutefois,

personne ne sait à qui appartient cette surface. Seulement, les habitants de cette rue en ont assez et voudraient une intervention rapide. Récemment, quelqu'un a mis feu à ces gravats.

Par ailleurs concernant le ROB, en page 33 figurent les opérations relatives aux bâtiments communaux, mairie phase 1, 2, 3, etc. Ceci aurait dû être fait en 2024. Elle demande si tout cela sera reporté en 2027-2028. Certaines sommes concernent des travaux n'ayant jamais été réalisés. Elle se demande si ces travaux et les sommes apparaissant sur le budget seront reportés chaque année pour terminer en 2027-2028 les paiements de tous ces travaux.

Monsieur le Maire demande à Madame GOUREAU si elle parle de l'Hôtel de Ville.

Madame Marie-Claude GOUREAU le confirme et ajoute évoquer les phases 1, 2, 3, la climatisation du Studio Théâtre, la réfection des loges et la mise en sécurité électrique, les jardins familiaux, le CMS, les travaux d'aménagement intérieur.

Monsieur le Maire précise que ceci est en cours.

Madame Marie-Claude GOUREAU relève des sommes encadrées en orange foncé, ce qui pose question. Elle souhaite savoir si toutes ces sommes seront reportées d'année en année.

Monsieur le Maire répond qu'un certain nombre de travaux cités sont déjà en cours de réalisation. Ce ne sont pas des paiements, mais un budget prévisionnel. Sur l'Hôtel de Ville, l'ensemble des études a été repris et il a été fait appel à un concours d'architectes pour avoir un projet qui soit le plus adapté et qui prenne en compte les caractéristiques du bâtiment, lequel est classé au patrimoine. Ces montants ne sont pas engagés financièrement : ce sont des montants dans le cadre du budget prévisionnel. Pour l'Hôtel de Ville, il s'agira de décaler le plan pluriannuel d'investissement et de rénovation, car il faudra 4 ans voire 5 ans de rénovation totale de l'Hôtel de Ville. Ceci permettra de lisser le budget en termes d'investissement sur cette période. Il n'y a aucun engagement financier, s'agissant d'un prévisionnel. C'est ce qui a notamment permis d'engager des travaux autre part, où la ville était en capacité de les enclencher. **Monsieur le Maire** explique que dans certains cas il est préférable de faire appel au concours d'architectes et que doivent également être prises en considérations des contraintes liées aux ABF (architectes des bâtiments de France).

Pour le reste, **Monsieur le Maire** ne souhaite pas revenir sur le sujet des dépôts sauvages, car ceci a déjà été évoqué et travaillé. Par ailleurs, il ne s'agit pas forcément du sujet à aborder en séance. Toutefois, des interventions ont lieu à ce sujet, et un arrêté a été adopté sur la Ceresaie. Davantage d'éléments pourront être donnés à ce sujet, si nécessaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MESSOUSSI.

Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI indique à Madame GOUREAU qu'une réponse a été apportée le 4 novembre par le service propreté, avec le cadastre de la rue Léon Brochet qui appartient à Seine-Saint-Denis Habitat. Un courrier leur a été adressé pour une intervention rapide. Plaine Commune ne s'occupe pas de cette partie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RABEHI.

Monsieur Hamza RABEHI confirme que le taux de la taxe foncière n'a pas augmenté depuis des années. Toutefois, la base augmentant, les Stanois payent un peu plus cher chaque année

leur taxe foncière. Pour 2025, le taux sera de 1,7 %. La ville n'a pas augmenté le taux d'imposition, mais la base augmente et les Stanois payent un peu plus cher.

Il a été dit que la masse salariale progresserait en 2025 du fait d'un effet cotisations retraite. S'il n'y a que cette augmentation de la masse salariale, il en déduit que les agents ne seront pas augmentés ou qu'il n'y aura pas de primes. Si l'augmentation mécanique du taux de cotisation retraite est retirée, il demande si la masse salariale sera identique et il n'y aura pas d'augmentation pour les agents ou s'il y aura moins d'agents pour 2025.

Monsieur le Maire répond que dans un cadre statutaire, il n'est pas possible de définir des augmentations à la carte. L'inflation et l'augmentation des cotisations en particulier sur les retraites impactent durablement les villes. Concernant l'augmentation des revenus et des salaires, le cadre est réglementaire. Il n'est pas possible d'augmenter à la carte, etc.

Monsieur le Maire rappelle que le point d'indice a été de nouveau gelé, ce qui aura un impact important. La ville a dû répondre aux sollicitations de l'État sur un rattrapage sur les rémunérations, ce qui a impacté le budget dès 2023-2024. L'augmentation de la masse salariale ne signifie pas une augmentation du nombre de fonctionnaires : le nombre sera identique. L'augmentation de la masse salariale est reliée aux cotisations qui vont continuer d'augmenter, ce qui aura un impact sur le budget 2025 et certainement sur 2026, voire peut-être sur d'autres exercices à venir.

En l'absence d'autre remarque ou observation, Monsieur le Maire propose de procéder au vote, et précise que le vote du budget est prévu courant mars.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UN : PREND ACTE de la présentation au Conseil municipal du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 annexé à la présente délibération.

ARTICLE DEUX : PREND ACTE qu'un débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 a eu lieu au sein du Conseil municipal sur la base du rapport sur les orientations budgétaires pour ledit exercice présenté et annexé à la présente délibération.

ARTICLE TROIS : ADOPTE le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 sur la base du rapport présenté et annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour tel qu'initialement prévu.

Affaire n°0 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il rappelle qu'il s'agit d'une communication et qu'il n'y a pas de vote. Les élus du Conseil municipal peuvent cependant requérir des explications ou exprimer des remarques.

Affaire n°1.2 - Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2024

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU évoque une erreur concernant la protection fonctionnelle en page 13. Il est noté « *Madame GOUREAU indique ne pas prendre part au vote suivant la loi 2024.* » Toutefois, elle précise que tout le groupe ne prenait pas part au vote.

Monsieur le Maire en prend note, et indique que sa remarque sera précisée au sein du procès-verbal de la présente séance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2024.

Affaire n°1.3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2024

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de remarques.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2024.

Affaire n°1.4 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2024

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de remarques.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2024.

Affaire n° 1.5 - Évolution de la part communale de la taxe d'aménagement

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement (TA) est instituée à l'échelle de la ville pour une participation financière demandée à celles et ceux construisant sur la ville après la délivrance d'un permis de construire et dans le cadre d'autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire explique que le marché immobilier est assez tendu, même si à Stains des constructions sont en cours. À Stains se poursuit la construction, dans un volume plus limité, du logement social pour répondre aux 2 800 demandeurs de logement.

Ville de Stains

Par délibération en 2023 avait été instauré à l'échelle du territoire un régime particulier sur la taxe d'aménagement, à savoir un taux de 5% sur le territoire et une majoration à 20% sur la zone UP32.

Monsieur le Maire évoque une opportunité extrêmement importante, un dossier sur lequel ils travaillent depuis 8 ou 9 ans. Un accord a, en effet, pu être obtenu avec le propriétaire de l'ancien BUT situé avenue Stalingrad qui fera l'objet d'une opération immobilière. Dans les discussions et les échanges avec le promoteur, l'objectif était de revenir exceptionnellement sur la zone UP 32 pour avoir en rez-de-chaussée des commerces et un équipement public type mini-crèche. Il s'agirait donc de revenir sur taxe d'aménagement de 20 à 5 %, ce qui permettrait de faire sortir l'opération. **Monsieur le Maire** explique que cette proposition est assez courante dans les villes quand le souhait est de favoriser la possibilité de faire sortir une opération qui n'a pas pu être réalisée. Les premières discussions datent de plus de 25 ans avec le propriétaire. Ceci va enfin aboutir sur un très beau projet qui va donner un signal très fort sur le quartier du Globe, qui accompagnera la réfection déjà engagée sur toute cette voie départementale. La proposition est de pouvoir faire bénéficier à l'opérateur d'une TA de 5 % exceptionnellement sur cette zone. La ville perd un peu en termes de recettes, mais y gagne énormément en termes de projet immobilier qui sortira sur cette friche dont l'état est assez catastrophique. Ceci donnera un signal très fort sur la frange Stalingrad.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RABEHI.

Monsieur Hamza RABEHI rappelle qu'il était question du budget 2025 et de taux. Il voudrait savoir quel montant annuel représenterait cette opération pour ce qui est de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire répond ne pas avoir les chiffres. Il pourra cependant être communiqué ultérieurement.

Monsieur Hamza RABEHI précise qu'il s'agira d'une éventuelle recette supplémentaire.

Monsieur le Maire le confirme et ajoute que les montants ne seront pas en millions d'euros. Toutefois, ils seront suffisants pour permettre à l'opérateur d'équilibrer son bilan financier et de présenter un projet, de sortir une opération. Les chiffres pour la ville pourront être communiqués.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UN : DÉCIDE, à compter du 1^{er} avril 2025, de maintenir le taux de la part communale de la Taxe d'Aménagement à 5 % sur le territoire communal, sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DÉCIDE d'abroger la majoration de 20 % du taux de la part communale de la Taxe d'Aménagement pour la ZONE UP32 - Stains, secteur Stalingrad telle que délimitée sur le plan ci-annexé, et telle qu'initialement adoptée par délibération n° 1.7 du Conseil municipal du 22 juin 2023 susvisée.

ARTICLE TROIS : DÉCIDE d'exonérer en totalité, de la part communale de la Taxe d'Aménagement, les projets de maisons médicales libérales, telles que définies par l'article L.6323-3 du Code de Santé Publique.

ARTICLE QUATRE : CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de notifier cette décision au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du deuxième mois suivant son adoption.

Affaire n° 2.1 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEDJAR.

Madame Zaiha NEDJAR réitère ses vœux pour la nouvelle année 2025. Le rapport 2.1 concerne la modification du tableau des emplois et est assez récurrent. Il permet de prendre connaissance des différentes créations, transformations et suppressions de postes. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en amont devant les organisations syndicales au sein du comité social territorial qui s'est tenu le 27 janvier. Ce rapport a été validé. Des modifications ont cependant été nécessaires pour la mise en œuvre des politiques publiques et des engagements dans le cadre du contrat d'actions municipal. Madame Zaiha NEDJAR appelle le conseil municipal à approuver les évolutions du tableau des emplois tel qu'il est présenté.

Monsieur le Maire la remercie et donne la parole à Monsieur DIBATHIA.

Monsieur Christopher DIBATHIA indique ne pas avoir pu être présent depuis un certain temps en conseil municipal pour raisons de santé. Il remercie tous les élus de la majorité et de l'opposition ayant fait preuve de bienveillance à son égard au-delà des opinions politiques divergentes.

À plusieurs reprises n'a pas été votée, par son groupe, la modification du tableau des emplois qui reste encore floue et opaque. Il s'agit d'un dossier habituel, mais contrairement à d'autres villes ne sont jamais mises en avant les justifications des modifications, alors qu'elles ont un enjeu important, ainsi que la part financière. Depuis le début du conseil municipal sont évoquées les questions d'enjeux financiers, mais pas les deux points cités. Il n'est pas indiqué dans cette modification du tableau des emplois que la création du poste de directeur du pôle communication représente un coût annuel de plus de 70 000 euros. N'est pas non plus indiqué le montant que représente la suppression des postes.

Monsieur Christopher DIBATHIA sollicite une présentation détaillée et chiffrée des coûts et des économies liés à chaque modification du tableau des effectifs.

Il ajoute, par ailleurs, que la réorganisation du pôle communication l'interroge en cette période de l'année. Il se demande pourquoi en faire une priorité, pourquoi l'image et la communication deviennent une priorité en ce début d'année, au lieu de renforcer d'autres services pour les habitants.

Monsieur Christophe DIBATHIA poursuit et précise que la remarque à venir ne concerne pas la personne, mais la fonction. À de multiples reprises, la collectivité a été interpellée sur la question de l'intérim du DGS. Or plus le temps passe, moins elle est réglée. De surcroît, la personne occupant officiellement ce poste ne l'occupe plus officiellement. Il souhaiterait de fait avoir un point d'avancement sur la régularisation de cette situation et demande s'il y a eu

Ville de Stains

une publication officielle du poste.

Sans réponse à ces questions à ce stade concernant cette modification du tableau des emplois son vote sera défavorable, car Monsieur Christopher DIBATHIA estime que ce sujet reste flou.

Monsieur le Maire n'aurait pas utilisé le terme « opaque ». Monsieur DIABATHA ne siégeant pas au CST, cela ne peut être que flou. Tous les éléments sont cependant portés au débat et à la discussion avec l'ensemble des organisations syndicales. Tout est chiffré et transparent. Ceci fera l'objet d'une traduction écrite et budgétaire dans le cadre du budget.

Monsieur le Maire rappelle, par ailleurs, que la réorganisation de la communication existe depuis de très nombreuses années. Il précise qu'ils sont dans la rampe ascendante de la poursuite de cette réorganisation. Il n'y a pas de nouveauté. Il rappelle qu'il était question du recrutement d'un directeur de la communication depuis le mandat précédent. Toutefois, cela n'a pas pu se faire du fait de la période extrêmement grave avec le Covid, etc. Il fallait prendre le temps de le faire. Le processus s'inscrit dans une démarche normale, comme pour toute ville, d'avoir un directeur de communication ayant en charge la cohérence globale de toutes les communications existant sur la ville en direction de la population, les communications faites par les réseaux, par la vidéo, par le papier, etc. La ville détient également un journal municipal. L'équipe a été élue sur un mandat 2020-2026. Il n'est pas question, à 13 ou 14 mois des élections municipales, de décider de voir cela plus tard. Les électeurs ont élu une équipe sur 6 ans et non pas sur 5 ans. La mission sera effective jusqu'au dernier jour du mandat, jusqu'aux élections. Par la suite, les électeurs choisiront la suite à donner à Stains.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que le DGS a été nommé. Sa situation - qui n'était pas anormale - est stabilisée, ce qui est une très bonne nouvelle. Ceci est effectif depuis le 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEDJAR.

Madame Zaïha NEDJAR revient sur la question de la réorganisation du volet communication en expliquant qu'elle a été soumise au comité social territorial (CST) avec des éléments chiffrés. Cette réorganisation était également une attente de l'ensemble des agents travaillant sur ce volet communication. Ils étaient en attente de réorganisation avec un directeur de la communication, comme cela peut exister sur d'autres villes. La volonté des agents était d'être réorganisés et d'avoir un peu plus d'accompagnement sur tout le volet communication. Les agents en sont ravis : ils ont été consultés, associés. Il fallait que cela passe en CST et que ce soit présenté en conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **28 voix pour**, **1 voix contre** (Christopher DIBATHIA), et **7 abstentions** (Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT (par mandat), David CHEMMI (par mandat), Julien MUGERIN (par mandat), Hamza RABEHI, Sébastien CLEMENT, Tedj-Eddine BOUAÏCHE)

ARTICLE UN : APPROUVE les évolutions suivantes du tableau des effectifs :

1/ Modification du rattachement

Ville de Stains

- **Direction de la communication**

- Suppression du rattachement du service évènementiel au pôle des moyens généraux pour création du rattachement à la direction de la communication
- Suppression du rattachement du poste de secrétaire de rédaction au secteur presse pour création du rattachement au responsable du service communication

2/ Suppression

- **Direction Générale des Services**

- 1 poste de chargé.e de communication interne, marque employeur, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

- **Direction de la communication**

- 1 poste de responsable de la mission communication, cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- 1 poste de coordinateur.rice administratif.ve - Responsable secteur IRA, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- 2 postes d'imprimeur reprographe, cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- 1 poste de webmaster, cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- 1 poste d'afficheur livreur, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- 1 poste de reprographe façonneur, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

- **Direction de la vie sociale et participation citoyenne**

- 1 médiateur parent enfant à la Maison du Temps Libre Olivier Abderide, cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux

- **Direction de la jeunesse, des sports et engagement citoyen**

- 1 coordinateur.rice administratif.ve, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

- **Direction des moyens généraux**

- 1 agent technique polyvalent, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

3/ Création

- **Direction Générale des Services**

Ville de Stains

- 1 poste de chargé.e de mission communication interne, marque employeur, cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- **Direction de la communication**
 - 1 poste de directeur.rice du pôle communication et évènementiel, cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
 - 1 poste de responsable du service communication, cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
 - 1 poste de Responsable secteur MIRA, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
 - 1 poste de responsable de secteur digital - webmaster, cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
 - 1 poste de coordinateur.rice administratif.ve, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
 - 3 postes de reprographe/ afficheur/ livreur, cadre d'emplois des adjoints techniques ou techniciens territoriaux ;
- **Direction de la vie sociale et participation citoyenne**
 - 1 médiateur familial à la Maison du Droit et de la Médiation, cadre d'emplois des attachés territoriaux
- **Direction de la jeunesse, des sports et engagement citoyen**
 - 1 coordinateur.rice administratif.ve, cadre d'emplois des attachés territoriaux
- **Direction des moyens généraux**
 - 1 agent polyvalent, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARTICLE DEUX : APPROUVE le tableau des effectifs modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.2 - Accroissements saisonniers d'activités - vacances scolaires d'hiver, de printemps et période estivale 2025

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEDJAR.

Madame Zaïha NEDJAR indique qu'il s'agit d'un rapport récurrent portant sur l'accroissement saisonnier d'activités durant les vacances 2025. Elle précise que la Municipalité demeure très attachée au service public communal et qu'elle a à cœur qu'il soit de qualité et proche des Stanois et des Stanoises. Les agents communaux sont fortement mobilisés à rendre un service de qualité en direction de la population stanoise. **Madame Zaïha NEDJAR** tient de nouveau à les remercier pour le travail qu'ils mènent au quotidien. Ce service public est rendu notamment durant certaines périodes telles que les vacances scolaires, avec de nombreuses activités prévues pour les enfants et les familles tels que les séjours et toutes sortes de loisirs. Chaque année est poursuivi l'engagement avec le droit aux vacances et aux loisirs avec la même ambition : vacances et loisirs pour tous. Cette délégation est portée avec force par **Monsieur MESSAI**.

Madame Zaïha NEDJAR explique que pour l'année 2024, 54 séjours ont été organisés et proposés aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux seniors. Plus de 1 400 Stanois ont pu partir en vacances. Elle ajoute que la Municipalité continuera à protéger les habitants et surtout à mieux les accompagner dans leurs droits fondamentaux - le droit aux vacances pour tous en est un.

Ce sont autant d'activités qui nécessitent de renforcer les équipes pour en permettre le bon fonctionnement. La délibération sur l'accroissement saisonnier d'activité est une délibération-cadre sur laquelle les élus sont amenés à délibérer pour permettre le recrutement d'agents saisonniers au sein de la collectivité. Ce rapport détaille, pour chaque période et par pôle, les recrutements nécessaires. **Madame Zaïha NEDJAR** précise que ce rapport a également été présenté aux organisations syndicales lors du CST du 27 janvier 2025 et a été adopté à l'unanimité.

Madame Zaïha NEDJAR appelle le Conseil municipal à approuver le recrutement des agents contractuels saisonniers pour l'année 2025. Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame GOUREAU**.

Madame Marie-Claude GOUREAU évoque les congés de février et demande si tout le monde a déjà été recruté. Il y a environ 15 jours, le recrutement était toujours en cours. Elle demande si les recrutements ne pourraient pas être faits bien en amont, en sachant que les dates des congés scolaires sont connues un an à l'avance.

Monsieur le Maire confirme que les recrutements ont été faits en amont. Il en reste quelques-uns. Il arrive souvent de relancer une campagne de recrutement. Une stabilisation devrait être effective en début de semaine suivante. Il rappelle qu'ils sont complets sur les séjours, avec un départ au bénéfice d'enfants ou de jeunes n'étant jamais partis. Plus de 85 % d'enfants et de jeunes ne sont jamais partis aux sports d'hiver, par exemple.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MESSAI**.

Monsieur Mehdi MESSAI le confirme et remercie **Monsieur le Maire**. 109 départs sont prévus pour les vacances d'hiver, en nette progression de 8 % par rapport à l'année précédente. La ville de Stains a priorisé les nouveaux départs : 80 % des jeunes stanois amenés à partir en vacances d'hiver ne sont jamais partis. Il s'agit d'une priorité municipale que de faire en sorte de faire tourner chaque année la plupart des Stanois sur les séjours. Cet objectif a été atteint.

Ville de Stains

Concernant les recrutements, un séjour est en régie, organisé par la ville de Stains. La majeure partie des animateurs recrutés pour ce type de séjours sont déjà en poste sur les accueils de loisirs de la ville de Stains. En l'occurrence, il peut arriver qu'il manque un animateur, engendrant un recrutement en fonction des besoins. Ceci est en cours et il n'y aura aucun souci d'effectif pour le départ des vacances d'hiver, comme chaque année.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UN : APPROUVE les recrutements suivants dans le cadre d'accroissements d'activités :

Pour les vacances d'hiver 2025

- De 34 agents contractuels en qualité qu'animateur.rices du 15 au 01^{er} mars 2025, 3 agents contractuels en tant qu'animateurs.rices du 15 février au 22 février 2025.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation avec le régime indemnitaire afférent.

- D'un agent contractuel en qualité de cuisinier du 15 février au 22 février 2025.

Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- D'un agent contractuel en qualité d'agent technique du 15 février au 22 février 2025.

Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- De 4 agents contractuels en qualité d'animateurs.rices /éducateurs.rices sportifs.ves du 15 février au 01^{er} Mars 2025.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint d'animation ou éducateur territorial des A.P.S, selon la qualification détenue, avec le régime indemnitaire afférent.

- De 3 agents contractuels en qualité de maître-nageur ou surveillant.e de baignade.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un éducateur territorial A.P.S, avec le régime indemnitaire afférent.

Pour les vacances d'avril 2025

- De 42 agents contractuels en qualité d'animateurs.rices du 12 avril au 26 avril 2025.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation avec le régime indemnitaire afférent ;

- De 2 agents contractuels en qualité de directeur.rice de structure enfance/jeunesse du 12 avril au 26 avril 2025

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un animateur territorial ou d'un adjoint d'animation territorial, selon la qualification détenue, avec le régime indemnitaire afférent.

Ville de Stains

- De 2 agents contractuels en qualité de directeurs.rices adjoint.es du 12 avril au 26 avril 2025

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un animateur territorial ou d'un adjoint d'animation territorial, selon la qualification détenue, avec le régime indemnitaire afférent.

- De 5 agents contractuels en qualité d'animateurs.rices / éducateurs.rices sportifs.ves du 12 avril au 26 avril 2025.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un éducateur territorial des A.P.S ou adjoint territorial d'animation, selon la qualification détenue, avec le régime indemnitaire afférent.

- De 3 agents contractuels en qualité de maître-nageur ou surveillant.e de baignade.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un éducateur territorial A.P.S, avec le régime indemnitaire afférent.

Pour la période estivale 2025

- De 2 agents contractuels en qualité d'agent administratif chargé d'accueil du 01 juin 2025 au 30 septembre 2025.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint administratif territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- De 64 agents contractuels en tant qu'animateur.rices du 05 au 31 juillet 2025 et de 50 agents contractuels en tant qu'animateurs.rices du 1^{er} au 31 août 2025.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation avec le régime indemnitaire afférent.

- De 3 directeurs et un directeur adjoint de structure enfance/jeunesse ou séjour, du 05 juillet au 31 juillet 2025 et de 4 directeurs et un directeur adjoint de structure enfance/ jeunesse, du 01^{er} au 31 août 2025.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un animateur territorial ou d'un adjoint d'animation territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- En qualité d'agents techniques, de 2 agents contractuels du 01^{er} au 31 mai 2025, de 5 agents contractuels du 01^{er} au 30 juin 2025, de 9 agents contractuels du 05 juillet au 31 juillet 2025, de 20 agents contractuels du 01^{er} au 31 juillet 2025, de 27 agents contractuels du 1^{er} au 31 août 2025, et 4 agents contractuels du 1^{er} au 30 septembre 2025.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- En qualité de chauffeurs de car, de 2 agents contractuels du 1^{er} juillet au 31 août 2025.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- De 5 agents contractuels en tant qu'animateur sportifs du 1^{er} juillet au 31 août 2025.

Ville de Stains

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un éducateur territorial des APS (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent.

- De 4 agents contractuels en qualité de maître-nageur ou surveillant.e de baignade du 01^{er} juillet au 31 août 2025.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un éducateur territorial A.P.S, avec le régime indemnitaire afférent.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.3 - Approbation du règlement d'utilisation des véhicules municipaux

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEDJAR.

Madame Zaiha NEDJAR relève une erreur dans le rapport transmis aux élus municipaux. Monsieur le Maire propose, en conséquence de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Affaire n° 3.1 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

Rapporteur : Mme Maïmouna HAÏDARA

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HAÏDARA.

Madame Maïmouna HAÏDARA précise qu'il s'agit d'un rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau de la collectivité. Cela fait partie des priorités municipales, notamment l'accès au droit et l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'actions sont menées en ce sens.

Une majorité d'agents sont féminins : 67 % de femmes en catégorie A, 60 % en catégorie B et 75 % en catégorie C. Il existe toujours un petit différentiel sur les salaires entre les hommes et les femmes, qui est détaillé dans le rapport : ce sont principalement des motifs sociologiques concernant les postes vers lesquels les femmes candidatent. Toutefois, comparé aux moyennes des collectivités à l'échelle nationale, la ville de Stains n'a pas à rougir de l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

Lors du Conseil municipal du 25 mai 2023, il a été décidé de mettre en place un congé menstruel pour les agents de la ville, qui a été étendu à tous les agents ayant des maladies incapacitantes comme la sclérose en plaques. C'est l'une des mesures phares mises en place pour les agentes de la ville. Par ailleurs, toutes les actions menées au niveau des habitants ont aussi des répercussions sur les agents. Dans le cadre de la FAC, il y a des formations en lien avec l'égalité femme-homme et notamment des théâtres-forums chaque année autour du 8 mars et du 25 novembre sur ces différentes questions. Il y a également des permanences pour les habitants ainsi que pour les agentes. Le dispositif « Un toit pour elles » permet de reloger des femmes victimes de violences et a été de nouveau signé en 2025. Le réseau des partenaires de lutte contre les violences faites aux femmes a été réactualisé, qui va impacter les agentes. La Municipalité a également créé et participé aux journées du matrimoine sur la

ville, et continue de distribuer chaque année le violentomètre ainsi qu'aux agentes. Par ailleurs, a été inauguré le banc rouge des féminicides qui est juste en face de la mairie pour rappeler que la lutte doit se poursuivre. L'engagement de la municipalité est fort sur ces questions-là et notamment pour ces agentes.

Monsieur le Maire remercie Madame HAÏDARA et donne la parole à Monsieur RABEHI.

Monsieur Hamza RABEHI se dit étonné par la présentation. Un écart salarial est constaté entre les hommes et les femmes. Des arguments sont donnés, expliquant cet écart. Toutefois, à aucun moment il n'est fait référence à un plan d'actions ou autre pour réduire cet écart.

Monsieur le Maire l'invite à prendre attache avec le Gouvernement afin que la loi soit changée. Il rappelle qu'ils sont dans un cadre statutaire.

Monsieur Hamza RABEHI indique parler de la présentation. L'écart et les raisons sont évoqués, mais aucune action n'est indiquée pour réduire cet écart.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HAÏDARA.

Madame Maïmouna HAÏDARA précise que le patriarcat actuel ne pourra pas être réglé par l'action de la majorité municipale, ce qui lui semble évident. La raison de cette différence de salaire dans le monde entier et dans toutes les collectivités de France s'explique par le fait que les femmes vont candidater plus souvent sur des emplois de catégorie C, moins bien payés, par exemple sur des postes d'agent d'entretien, de service à la personne, etc. Elles vont moins candidater, pour des questions de syndrome d'imposteur, sur des postes de catégorie supérieure. Ceci est commun à la France entière, au monde entier et s'explique de façon sociologique. Des formations et des sensibilisations sont faites chaque année auprès des agentes et de tous les habitants et habitantes de la ville de Stains, ainsi que des formations auprès des écoles élémentaires, collèges et lycées. Des formateurs sont dépêchés en ce sens. Toutefois, le patriarcat ne pourra malheureusement pas être changé à la mairie de Stains. Le rôle des élus y compris de l'opposition est également de trouver des solutions, notamment dans l'optique de devenir Maire un jour.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DIBATHIA.

Monsieur Christopher DIBATHIA demande s'ils sont en conformité avec le décret de 2020 demandant d'avoir un plan d'action règlementaire détaillé. Il émet également une inquiétude par rapport aux chiffres. 490 femmes ont été accueillies en 2023 par le CIDFF, qui révèle l'ampleur du problème des violences faites aux femmes dans la commune. Malgré toutes les bonnes actions et la bonne volonté mises en place, cela reste insuffisant. Le problème du patriarcat ne pourra pas être réglé, mais les élus ont une responsabilité. Il considère qu'ils ne peuvent pas se cacher derrière le fait qu'ailleurs, il en est de même. Il rappelle qu'ils sont responsables politiques à Stains et qu'ils s'engagent à Stains. De fait, il leur faut faire évoluer les choses dans leur commune.

Il faudrait commencer par renforcer les moyens du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et des services sociaux.

Monsieur Christopher DIBATHIA évoque la mise en place du plan ANGELA sur la ville, dont il se félicite. Il suggère la mise en place d'un plan stratégique global d'égalité avec des chiffres, avec un calendrier, des indicateurs de performance pour évaluer les impacts des actions sur les

inégalités professionnelles. Monsieur Christopher DIBATHIA souligne l'importance de continuer à accroître les moyens dédiés à la prévention des violences et accompagner les victimes.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HAÏDARA.

Madame Maïmouna HAÏDARA remercie Monsieur DIBATHIA de tenter de proposer des éléments de réponse. Sur la question du CIDFF, les permanences ont été doublées suite au Covid, car le nombre de personnes concernées avait augmenté. 50 000 euros sont investis par la ville sur le CIDFF. La Majorité reste ouverte, s'agissant d'un conseil municipal où le travail doit être conjoint, à toutes les propositions permettant de lutter contre ce fléau international.

Monsieur le Maire ajoute qu'en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, sur le département a été créé l'Observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. Stains a été l'une des villes pionnières en la matière : elle a été l'une des premières villes à mener des actions très fortes, à signer une convention avec l'Amicale du Nid pour protéger les femmes victimes de violences. Ceci a fait l'objet d'un projet qui devrait être réalisé à horizon 2026 sur un foncier Seine-Saint-Denis Habitat, avec la création d'un hébergement pour protéger les femmes victimes de violences.

La ville de Stains a été précurseur d'actions en la matière, même si elle peut toujours faire mieux. Stains a été l'une des villes référentes à ce sujet. Monsieur le Maire invite les élus à prendre connaissance des différents bilans qui ont été formalisés au cours des dernières années pour mesurer l'importance des actions menées.

Monsieur le Maire confirme, cependant, que la société s'oriente vers une poussée extrêmement grave des violences qui existent sur le département ainsi que sur d'autres. Il faut que les pouvoirs publics prennent la mesure de la gravité de ce problème et qu'il ne repose pas uniquement sur les collectivités. Les départements sont également pionniers en la matière.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des éléments détaillés du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la commune de Stains.

Affaire n° 3.2 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Conseil départemental de Mayotte en faveur des sinistrés du Cyclone Chido

Rapporteur : Mme Zaïha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEDJAR.

Madame Zaïha NEDJAR rappelle que le 14 décembre, un cyclone du nom de Chido a frappé Mayotte de plein fouet et a causé des destructions considérables sur l'ensemble du territoire, affectant les infrastructures publiques, les habitations privées ainsi que les conditions de vie des populations locales. D'après le dernier bilan humain provisoire, 39 morts ont été recensés et un peu plus de 4 000 blessés ont été identifiés. Toutefois, les chiffres pourraient encore grossir et se compter par plusieurs centaines, voire quelques milliers de morts dans l'archipel.

L'accès à l'eau, la distribution alimentaire, l'électricité, les écoles, la santé, les logements, les

Ville de Stains

besoins des Mahorais sont énormes et urgents, avec des risques sanitaires associés et le développement de maladies. Face à cette situation d'urgence, il apparaît essentiel que la municipalité prenne des mesures concrètes pour venir en aide aux sinistrés. Dès que les populations sont durement touchées, notamment par des catastrophes naturelles de cette ampleur et à chaque fois que cela est possible, la ville de Stains manifeste sa solidarité en se mobilisant pour apporter sa contribution en matière d'aide aux victimes. La municipalité tient chaleureusement à remercier les associations des locataires de Victor Renelle ainsi que celle de l'Orée du Bois pour leur mobilisation immédiate et leur engagement dans la collecte de dons, notamment de produits d'hygiène, de produits de puériculture neufs en direction des familles sinistrées. Ceux-ci seront très prochainement acheminés, car il a été difficile de trouver des partenaires.

Madame Zaïha NEDJAR remercie également les familles stanoises et les enfants des écoles ainsi que le corps enseignant pour leur générosité. Nombreux ont été les dons. À Stains, la solidarité n'est pas un vain mot. Les élus sont ravis que des actions autonomes et complémentaires à celles de la ville puissent se réaliser.

Madame Zaïha NEDJAR explique que la présente subvention exceptionnelle de 2 500 euros mise au vote a pour objectif d'apporter un soutien financier aux sinistrés de Mayotte afin de financer les besoins urgents liés à l'aide humanitaire et à la remise en état des habitations. Cette subvention vise également à alléger la charge des familles en leur permettant de faire face aux premières étapes de reconstruction.

Il est, ainsi, demandé aux élus d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 euros au conseil départemental de Mayotte.

Monsieur le Maire remercie Madame NEDJAR et donne la parole à Monsieur MESSAI.

Monsieur Mehdi MESSAI remercie Madame NEDJAR pour cette présentation prouvant la solidarité de la ville de Stains. Il rappelle aux élus l'importance de faire preuve d'humilité et de gravité face à la situation extrêmement grave à Mayotte. Les instrumentalisation politiques - que ce soit au niveau du conseil municipal ou à l'extérieur de ce dernier - ne devraient pas avoir lieu. Il est question de dizaines de milliers de morts, de personnes ayant perdu leur logement, du droit d'aller à l'école. Il s'agit d'une catastrophe humanitaire sans précédent. **Monsieur Mehdi MESSAI** invite tout le monde à faire preuve de retenue face à la gravité de cette situation. Il y a des moments où ils peuvent faire de la politique et d'autres moments où il faut avoir un peu de décence. **Monsieur Mehdi MESSAI** pense que les personnes concernées se reconnaîtront. La ville de Stains a toujours été solidaire pour toutes les communautés : la communauté stanoise, la communauté internationale. **Monsieur Mehdi MESSAI** ajoute qu'ils ne se permettront pas, au nom de la majorité, de recevoir des leçons de morale de personnes qui auraient potentiellement des velléités politiques d'ici 2026 à trahir la responsabilité des Stanois par rapport à ces actions de solidarité internationale.

Monsieur le Maire le remercie et rappelle qu'il n'y a pas à Stains de politique à géométrie variable sur les situations dramatiques pouvant survenir sur la planète. C'est le cas pour Mayotte comme ce fut le cas pour l'Espagne, etc., que ce soit sur des situations graves à l'échelle des enjeux environnementaux et écologiques ou sur des conflits graves dans le monde, notamment actuellement sur une partie du Congo et sur d'autres pays.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour**

ARTICLE UN : ACCORDE au Conseil départemental de Mayotte une subvention exceptionnelle suite au passage du cyclone Chido à Mayotte, d'un montant de 2500 € (deux mille cinq-cents euros) au titre de l'année 2025.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°4.1 - Désignation d'un représentant suppléant pour siéger au sein de la Fédération nationale des centres de santé (FNCS)

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame AMZAL.

Madame Najia AMZAL indique que la commune de Stains est adhérente depuis plusieurs années à la Fédération nationale des centres de santé. Elle ajoute y siéger en tant que titulaire. Le propos de ce rapport est simplement de désigner une nouvelle suppléante, le Docteur HIDOUCHE, médecin directeur du centre municipal de santé, pour remplacer Madame Sherazade TORON.

En l'absence d'observation, Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE Madame Djamila Hidouche, Médecin Directeur du Centre de Santé Colette Coulon de Stains, en qualité de déléguée suppléante, appelée à représenter la commune de Stains au sein des instances de gouvernance de la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS).

Affaire n°5.1 - Attribution du marché public d'exploitation des installations de chauffage, d'ECS et connexes

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise que ce rapport concerne l'attribution du marché public d'exploitation des installations de chauffage, d'ECS et connexes. Une consultation a été lancée dans le cadre réglementaire, qui a permis de conclure un marché pour une durée de 5 ans à compter de sa date de notification. Il pourra être prorogé jusqu'à trois fois, sous réserve d'un accord des parties. Cet accord sera établi par avenant et devra stipuler l'arrêt de la redevance P3.2 à la fin de la cinquième année. La durée totale du marché, période de reconduction comprise, ne pourra excéder 8 ans.

Le marché a été remporté par la société S3M.

En l'absence d'observation, Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE l'attribution du marché public d'exploitation des installations de chauffage, d'ECS et connexes à la société S3M, domiciliée 30, rue Jean Moulin - 77178 OISSERY

Ville de Stains

ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché, ainsi que tout acte y afférent, avec la société attributaire conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.2 - Marché public relatif à l'achat et à la livraison de pain frais pour les groupes scolaires, foyers, et les multi-accueils de la ville de Stains - Déclaration sans suite

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise que ce rapport concerne le marché public relatif à l'achat et à la livraison de pain frais pour les groupes scolaires, foyers et les multi-accueils de la ville de Stains. Il s'agissait de lancer une consultation. Il est apparu que la consultation a été déclarée sans suite pour cause d'infructuosité. Personne n'a été en capacité de déposer une candidature. Le rapport suivant permettra d'utiliser le levier du gré à gré. Il faut cependant d'un point de vue réglementaire voter le fait qu'il soit déclaré sans suite pour cause d'infructuosité, ce qui arrive parfois, y compris sur un sujet important comme le pain.

En l'absence d'observation, Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour**

ARTICLE UN : DECLARE sans suite pour cause d'infructuosité la consultation relative à l'achat et à la livraison de pains frais pour les groupes scolaires, foyers et multi-accueils de la ville de Stains.

ARTICLE DEUX : AUTORISE, par voie de conséquence, la passation sans publicité ni mise en concurrence préalable d'un marché négocié d'achat et livraison de pain frais pour les groupes scolaires, foyers, et multi-accueils de la ville de Stains, sous réserve de l'absence de modifications substantielles des conditions initiales du marché, conformément aux dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique.

Affaire n°5.3 - Attribution de gré à gré du marché public relatif à l'achat et à la livraison de pain frais pour les groupes scolaires, foyers et les multi-accueils de la ville de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé, dans le cadre d'un accord-cadre précité selon des caractéristiques bien déterminées, d'attribuer ce marché à la société Le Fournil de Montreuil qui a déposé sa candidature dans le cadre d'une attribution de gré à gré, avec toutes les caractéristiques adéquates : l'utilisation de baguettes bio, de baguettes multicéréales. Selon l'utilisation des écoles ou des foyers pour les seniors, le type d'ingrédients n'est pas forcément le même. Ceci est également très suivi par la diététicienne, ce qui permet de faire en sorte qu'il n'y ait pas de consommation abusive de pain, même si c'est important, pour les enfants.

La parole est cédée à Monsieur CLÉMENT.

Monsieur Sébastien CLÉMENT demande pour quelle raison la société n'a pas candidaté lors de la consultation du marché public.

Monsieur le Maire répond qu'elle n'a pas été en mesure de le faire. Les délais ne pouvaient pas forcément être respectés. Il arrive parfois que des sociétés répondent à des appels en gré à gré. Toutefois, ceci ne les empêche pas de solliciter des boulangeries de la ville. Mais le volume étant extrêmement important, les boulangeries ne sont pas en capacité de le faire, sauf si elles venaient à se regrouper, ce qui n'est pas forcément le cas. Cela n'est pas propre à Stains. L'idéal serait que des boulangeries à Stains s'organisent en groupe pour livrer le pain, mais ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE l'attribution de l'accord-cadre relatif à l'achat et à la livraison de pain frais pour les groupes scolaires, foyers et les multi-accueils de la ville de Stains à la société LE FOURNIL DE MONTREUIL, sise 16, B Rue des Processions - 93100 MONTREUIL.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit accord-cadre avec la société attributaire, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** précise que deux questions orales ont été déposées. Il rappelle que les questions orales ne font pas l'objet de débats. Le groupe ayant déposé ces deux questions sont tenus d'exposer, reprendre les termes des deux rapports ayant été envoyés. Il donne la parole à Monsieur DIBATHIA pour le Groupe Convergence Citoyenne.

Monsieur Christopher DIBATHIA indique que ces deux rapports, qui étaient initialement des vœux, seront reportés au prochain conseil municipal. Cependant, une question orale persiste.

Monsieur le Maire répond n'avoir reçu aucune question orale.

Monsieur Christopher DIBATHIA précise qu'elle est venue au cours du conseil municipal.

Monsieur le Maire répète ne pas l'avoir reçue.

Monsieur Christopher DIBATHIA indique qu'il s'agit d'un point important lié à l'actualité en République Démocratique du Congo.

Monsieur le Maire l'autorise à poser sa question.

Monsieur Christopher DIBATHIA explique que depuis plusieurs décennies, la République Démocratique du Congo est le théâtre de conflits armés récurrents, particulièrement dans l'Est du pays où les populations civiles subissent violences, déplacements forcés et insécurité permanente. La situation s'est récemment aggravée avec la montée des tensions dans les

provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri entraînant des centaines de milliers de déplacés et une aggravation de la crise humanitaire. Les récentes offensives des groupes armés, notamment du M23 soutenu par le Rwanda, font des milliers de déplacés et de nombreux morts, y compris des enfants. Un nouveau-né est notamment décédé dans une maternité, tué par balle. Nombreuses sont les organisations internationales, nombreux sont les experts - notamment ceux des Nations Unies - qui mettent en lumière l'implication du Rwanda, mais aussi de l'Occident. La France, dont l'ambassade a été prise pour cible par la population congolaise, ne joue pas totalement son rôle dans ce conflit, multipliant les déclarations d'intention, mais aucunement en prenant des actions concrètes contre le Rwanda qui soutient les milices. Ces violences sont souvent exacerbées par des intérêts financiers liés à l'exploitation des ressources naturelles, notamment le coltan, le cobalt, l'or dont dépendent l'économie mondiale, mais qui continuent malheureusement à faire de la population congolaise et particulièrement celle à l'Est des victimes. Dans ce contexte dramatique, de nombreuses associations tant locales qu'internationales appellent à la solidarité internationale pour soutenir les populations déplacées et les victimes de ce conflit, promouvoir la paix en encourageant la médiation et le dialogue, mais surtout en désarmant et en demandant au Rwanda de cesser de soutenir ces milices armées et en mobilisant surtout la communauté internationale.

Monsieur Christopher DIBATHIA a entendu différents élus dire que Stains a toujours été une ville de solidarité, sans distinction. Or, dans ce dossier qui dure depuis des décennies, le peuple congolais est en souffrance et a l'impression d'être abandonné par le reste du monde.

Monsieur Christopher DIBATHIA demande si la Municipalité de Stains pourrait envisager de prendre publiquement position pour dénoncer le rôle du Rwanda en tant qu'agresseur dans ce conflit, en cohérence avec les résolutions internationales, et en soutien au gouvernement congolais. Par ailleurs, **Monsieur Christopher DIBATHIA** demande si la ville pourrait s'engager dans une démarche visant à interpellier le gouvernement français pour lui demander de revoir ses partenariats stratégiques avec le Rwanda afin de favoriser une politique plus équilibrée et respectueuse de la souveraineté de la RDC. La diplomatie et les pressions politiques sont essentielles pour faire avancer la paix et la justice dans les conflits internationaux. Stains, en tant que municipalité engagée, doit montrer son soutien actif au peuple congolais face à ces agressions et œuvrer pour une mobilisation au niveau national.

Monsieur le Maire le remercie pour son intervention sur ce sujet extrêmement grave. Un communiqué paraîtra très prochainement. Il ajoute avoir prévu de participer durant le weekend à la manifestation qui sera organisée à Paris. Il s'agit d'une situation extrêmement grave et l'histoire par le passé est connue, qui a été impactante sur cette région de Goma et de Congo. **Monsieur le Maire** remercie et salue la prise de position et le courage dont a fait preuve le député Carlos BILONGO, qui est intervenu lors des questions au Gouvernement sur la gravité de la communauté internationale qui ferme les yeux face à cette tragédie extrêmement grave et qui risque d'avoir un impact très préoccupant sur toute cette partie de la région. Il a interpellé le gouvernement français ainsi que l'ensemble de la communauté internationale sur ce sujet. Stains s'associera à toute mobilisation afin de demander à ce que les autorités françaises et internationales cessent de laisser un conflit s'enliser. Il y a derrière cela des intérêts économiques et financiers très importants. **Monsieur le Maire** ajoute connaître la position ambiguë de la France qui peine à se débarrasser de sa position post-coloniale. Il s'agit d'une situation politique d'une grande gravité où la France avait la maîtrise pleine et entière de toute une partie du continent africain, avec malheureusement encore des relents post-coloniaux sur la partie économie ainsi que sur la partie humaine. Dans une société qui se veut digne et respectueuse du droit international, la France doit être exemplaire de ce

Ville de Stains

point de vue-là et prendre en compte les erreurs qu'elle a pu commettre dans un passé qui n'est pas si lointain. **Monsieur le Maire** rappelle que le génocide des Tutsis fût un drame terrible qui a eu des répercussions extrêmement graves.

Monsieur le Maire partage tout à fait l'intervention de Monsieur DIBATHIA. La solidarité à Stains n'est pas à géométrie variable : elle est universelle et sera aussi forte et déterminante pour venir en aide et en soutien au peuple du Congo. **Monsieur le Maire** remercie les élus qui prennent le courage et qui sont déterminés à lutter contre cette injustice très forte, en particulier Carlos BILONGO qui en a notamment parlé lors de ses vœux auprès des habitants de sa circonscription sur Villiers-le-Bel.

Monsieur le Maire invite les élus à participer à la manifestation, dont il espère qu'elle sera très importante. Elle dépasse largement celles et ceux qui sont originaires de cette région, puisqu'elle concerne tous les humains. Il s'agit d'une question de justice et de dignité. Il est insupportable de voir cette situation perdurer et de voir la communauté internationale fermer les yeux, parfois même donner des leçons à d'autres pays. C'est notamment le cas pour la France. **Monsieur le Maire** réfère les élus au discours récent de Trump qui est assez inquiétant, au manque de respect et au mépris qu'il a envers les peuples opprimés un peu partout dans le monde.

*** **

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt et une heures et vingt-huit minutes.**

Le secrétaire de séance
M. Tedj-Eddine BOUAÏCHE



Monsieur le Maire
Azzédine TAÏBI



